Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des sciences humaines et sociales
Département de sociologie

Cours destiné aux étudiants de sociologie, niveau L3
Cours : enquête de terrain
Enseignant de la matière
Dr SMAIL Idir

Cours 3 : éthiques de l'enquête de terrain

Objectifs du cours

À l'issue du cours l'étudiant sera capable de :

1. Comprendre les fondements théoriques des principes d'éthique en recherche ;
2. Appliquer les règles du consentement éclairé dans les différents contextes ;
3. Garantir la confidentialité et la protection des données des participants à l'enquête ;
4. Analyser et gérer les relations de pouvoir et les enjeux d'équité ;

Cours 3 : éthiques de l'enquête de terrain

Introduction

L'éthique de la recherche constitue une dimension fondamentale et incontournable de toute enquête de terrain en sciences sociales en général et en sociologie en particulier. Comme le souligne GRAWITZ (1974) dans *Recueil de textes*, elle considère que le respect des principes éthiques constitue une condition fondamentale et nécessaire pour qu'une enquête scientifique soit reconnue comme valide et rigoureuse. Ce 3e cours explore les enjeux éthiques spécifiques à l'enquête de terrain.

I- Fondements théoriques de l'éthique en recherche

1. Définition et portée de l'éthique de la recherche

GRAWITZ (1974), dans son *recueil de textes de méthodes des sciences sociales*, explique l'éthique de la recherche comme celle qui correspond aux principes et normes orientant les actions du chercheur vis-à-vis des participants à l'étude, de ses pairs scientifiques et du public. Cette définition met en lumière trois dimensions interconnectées :

1. Éthique relationnelle : rapports avec les participants et les communautés ;
2. Éthique scientifique : rapports avec la communauté académique ;
3. Éthique sociale : rapports avec la société et les institutions.

DE BRUYNE (1974) montre comment l'éthique structure la production des connaissances.

2. Les quatre principes fondamentaux

GOODE & HATT (1952), dans *Research Methods in Social Relations,* systématisent les principes éthiques fondamentaux, qu'on regroupe dans le tableau suivant :

Principe	Définition	Implications pratiques
Respect des personnes	Reconnaissance de l'autonomie et de la dignité des participants	Consentement éclairé, droit de retrait
Bienfaisance	Obligation de maximiser les bénéfices et minimiser les préjudices	Évaluation des risques, mesures de protection
Justice	Distribution équitable des bénéfices et des charges	Sélection équitable des participants, partage des résultats
Véracité	Honnêteté intellectuelle et transparence	Divulgation des objectifs, publication honnête

Encyclopaedia of the Social Sciences (1968) consacre plusieurs entrées à ces principes, en montrant leur évolution historique depuis les premiers codes déontologiques jusqu'aux régulations contemporaines.

3. Éthique et épistémologie : une relation dialectique

COMBESSIE (1999), dans *la méthode en sociologie*, développe l'idée selon laquelle l'éthique et l'épistémologie sont intimement liées dans la recherche de terrain. Il identifie trois niveaux d'articulation :

- Niveau méthodologique : les choix éthiques influencent la qualité des données (exemple : la confiance obtenue par un consentement véritable permet un accès à des informations plus riches) ;
- Niveau interprétatif : la position éthique du chercheur influence son interprétation des phénomènes ;
- Niveau de validité : la rigueur éthique contribue à la validité écologique et sociale des résultats.

BECKER (1970), dans *Sociological Work*, illustre cette articulation à travers l'étude des mondes déviants, où la capacité à établir des relations de confiance éthiques est déterminante pour la qualité des données recueillies.

II- Le consentement éclairé

1. Principes et définitions

Le consentement éclairé constitue la pierre angulaire de l'éthique de la recherche. Pour QUIVY & VAN CAMPENHOUDT (1988) le consentement éclairé est un processus dynamique qui exige qu'une personne, informée de tous les aspects de la recherche, puisse faire le choix libre de sa participation.

SELLTIZ, WRIGHTSMAN et COOK (1977) précisent les éléments indispensables d'un consentement véritablement éclairé, à savoir :

1. L'information complète sur les objectifs, méthodes, durées, procédures d'enquête ;
2. La compréhension réelle par le participant, adaptée à son niveau de connaissance ;
3. Le volontariat absolu sans aucune forme de contrainte ou de manipulation ;
4. La capacité décisionnelle du participant (âge, état mental, etc.).

2. Formes et modalités pratiques

DUVERGER (1961) présente différentes formes de consentement adaptées aux contextes de recherche :

Type de consentement	Contexte d'utilisation	Avantages	Limites

Écrit formel	Recherches sensibles, populations vulnérables	Traçabilité, protection juridique	Peut intimider, formalisme excessif
Oral enregistré	Contextes informels, faible niveau d'alphabétisation	Souplesse, adaptation au terrain	Difficultés de preuve
Implicite par participation	Observations publiques, recherches non intrusives	Respect du flux naturel des interactions	Ambiguïté interprétative
Collectif	Recherches communautaires, groupes organisés	Respect des structures décisionnelles locales	Risque de pression groupale

CHADWICK, BAHR et ALBRECHT (1984) insistent sur la nécessité d'adapter le processus de consentement aux spécificités culturelles du terrain, en citant des exemples de recherches transculturelles où les conceptions occidentales du consentement individuel peuvent entrer en conflit avec des logiques collectives ou communautaires locales.

3. Cas particuliers et défis spécifiques

- Une recherche avec des populations vulnérables :

MAYER et OUELLET (1991), dans leur ouvrage destiné aux intervenants sociaux, détaillent les précautions supplémentaires nécessaires à prendre avec les populations vulnérables :

- Enfants et mineurs : le chercheur doit avoir un consentement parental et l'assentiment de l'enfant ;
- Personnes handicapées mentales : le chercheur doit évaluer leur capacité de compréhension et exige aussi un consentement du tuteur ;
- Détenus : le chercheur doit être protéger contre les coercitions potentielles du système pénitentiaire ;
- Migrants en situation irrégulière : protection contre les risques d'expulsion.

- Une recherche en contexte de pouvoir asymétrique :

GRAWITZ (1993) analyse les défis spécifiques posés par les recherches en contexte de pouvoir inégal :

- Recherche en milieu carcéral : risque de coercition indirecte ;
- Recherche en entreprise : pressions hiérarchiques sur les employés ;
- Recherche dans les administrations : craintes des fonctionnaires vis-à-vis de leur hiérarchie ;
- Recherche en contexte post-conflit : traumatismes et méfiance institutionnelle.

III- Confidentialité et protection des données

1. Principes de base de la confidentialité

GRAWITZ (1974) présente la confidentialité comme le devoir du chercheur de garantir que les données personnelles obtenues durant l'enquête ne soient pas divulguées sans autorisation. Cette obligation repose sur trois fondements :

1. Fondement éthique : respect de la vie privée et de l'intimité des personnes ;
2. Fondement méthodologique : condition de l'obtention d'informations sincères et complètes ;
3. Fondement juridique : conformité aux lois sur la protection des données.

Remarque : *Encyclopaedia of the Social Sciences* (1968) retrace l'évolution historique de la notion de confidentialité, depuis le secret professionnel médical jusqu'aux régulations contemporaines sur les données personnelles.

2. Techniques de protection des données

BABBIE (1989) présente un ensemble de techniques pour garantir la confidentialité qu'on regroupe dans le tableau suivant :

Technique	Description	Avantages	Limites
Anonymisation	Suppression de tous les identifiants directs	Protection maximale	Perte de contexte, difficulté de suivi longitudinal
Pseudonymisation	Remplacement des noms par des codes	Équilibre protection/traçabilité	Risque de réidentification par croisement
Agrégation	Présentation des données sous forme de statistiques	Protection des individus	Perte de la richesse qualitative
Dissimulation contextuelle	Modification des détails identifiants du contexte	Protection du milieu	Altération de la validité écologique

SELLTIZ, WRIGHTSMAN et COOK (1977) ajoutent des précisions sur la gestion matérielle des données confidentielles, qu'on cite comme suit :

- Stockage sécurisé : dossiers verrouillés, bases de données cryptées ;
- Durée limitée de conservation : destruction après période définie ;
- Accès restreint : limitation aux seuls membres de l'équipe nécessaires ;
- Protocole en cas de demande judiciaire : préparation à d'éventuelles réquisitions.

3. Défis spécifiques en recherche qualitative

BECKER (1970) souligne les défis particuliers de la confidentialité en recherche qualitative, où la richesse des descriptions et la contextualisation détaillée augmentent les risques de réidentification. Nous citons ces défis sous les quatre points suivants :

- Dilemme de la citation : comment citer des propos tout en protégeant l'anonymat ?
- Problème des caractéristiques uniques : comment décrire un leader charismatique sans le rendre reconnaissable ?
- Défi des petits échantillons : comment protéger l'anonymat dans une étude de cas unique ?
- Tension entre transparence scientifique et protection : comment documenter la recherche tout en protégeant les participants ?

AKTOUF (1987), dans ses recherches sur les organisations, propose des stratégies spécifiques pour ce contexte :

- Négociation préalable avec l'organisation sur les niveaux de confidentialité ;
- Validation des extraits par les participants avant la publication du contenu ;
- Utilisation de composites : création de personnages ou situations synthétiques ;
- Report de publication pour les informations particulièrement sensibles.

IV- Relations de pouvoir et équité

1. Analyser les asymétries de pouvoir

DAVAL et al. (1963), dans le *traité de psychologie sociale*, analysent les différentes dimensions des relations de pouvoir en recherche. Le tableau suivant les regroupe ainsi :

Type d'asymétrie	Manifestations	Stratégies de réduction
Cognitive	Chercheur comme « expert » vs participant comme « objet »	Reconnaissance des savoirs locaux, recherche collaborative
Institutionnelle	Statut universitaire vs statut local	Humilité institutionnelle, partenariats équilibrés
Économique	Chercheur rémunéré vs participation bénévole	Compensation équitable, bénéfices partagés
Culturelle	Culture académique dominante vs cultures locales	Décentration culturelle, adaptation méthodologique

LORENZI-CIOLDI (1997), dans sa critique de l'universalisme européen, montre comment ces asymétries postcoloniales peuvent se doubler de dimensions postcoloniales dans les recherches nord-sud, nécessitant une vigilance particulière.

2. Équité dans la sélection des participants

BLALOCK (1977) identifie plusieurs formes d'iniquité dans la sélection des participants :

- Sélection par commodité : privilégier les participants facilement accessibles ;
- Exclusion systématique : omettre certaines catégories de population ;
- Surcharge des vulnérables : solliciter excessivement les mêmes groupes ;
- Instrumentalisation : utiliser les participants comme de simples sources de données.

GOODE et HATT (1952) proposent des principes pour une sélection équitable et pour faire face à ces iniquités :

- Représentativité : inclure toutes les catégories concernées par la recherche ;
- Rotation : éviter la sur-sollicitation des mêmes personnes ;
- Réciprocité : assurer des bénéfices mutuels ;
- Transparence : expliquer les critères de sélection.

3. Justice distributive et partage des bénéfices

JONES (1971) développe le principe de *justice distributive* appliqué à la recherche : sur le plan matériel, intellectuel, symbolique et pratique.

Type de bénéfice	Formes de partage	Exemples
Matériel	Rémunération, compensation, infrastructures	MAYER et OUELLET (1991) : compensation pour le temps consacré
Intellectuel	Accès aux résultats, formation, co-publication	AKTOUF (1987) : restitution sous forme accessible
Symbolique	Reconnaissance, valorisation des savoirs locaux	LORENZI-CIOLDI (1997) : reconnaissance des savoirs locaux
Pratique	Améliorations concrètes issues de la recherche	*Encyclopaedia of Social Sciences* (1968): applications sociales

GRAWITZ (1974) insiste sur la nécessité de négocier ces aspects dès le début de l'enquête, dans le cadre d'un véritable contrat moral entre le chercheur et les participants (interviewés).

V- Éthique de la publication et de la diffusion

1. Intégrité scientifique et publication honnête

FERRÉOL & DEUBEL (1993) énoncent les principes d'intégrité scientifique qu'on cite comme suit :

- Exactitude des données : ne pas fabriquer, falsifier ou omettre des données ;
- Reconnaissance des sources : citer correctement les travaux antérieurs ;

- Transparence méthodologique : décrire honnêtement les méthodes utilisées ;
- Divulgation des conflits d'intérêts : révéler les liens pouvant influencer la recherche.

2. Protection des participants dans les publications

SELLTIZ, WRIGHTSMAN et COOK (1977) détaillent les précautions nécessaires pour protéger les participants dans les publications :

Risque de publication	Mesures de protection
Ré-identification	Anonymisation rigoureuse, modification des détails contextuels
Stigmatisation	Langage respectueux, analyse nuancée, contre-perspectives
Répercussions négatives	Consultation préalable, accord pour la publication de données sensibles
Exploitation commerciale	Clarification des droits, partage des bénéfices éventuels

VI- Dilemmes éthiques et prise de décision

1. Typologie des dilemmes éthiques

LORENZI-CIOLDI (1997), dans *questions de méthodologie en sciences sociales*, propose une typologie des dilemmes éthiques courants en enquête de terrain :

Type de dilemme	Exemple	Références traitant du sujet
Consentement vs accès	Observation de situations publiques sans consentement individuel	BECKER (1970) : observation dans les espaces publics
Confidentialité vs devoir de révélation	Découverte de comportements illégaux ou dangereux	GRAWITZ (1974) : limites éthiques de la confidentialité
Neutralité vs engagement	Face à des injustices observées sur le terrain	GUERID (2013) : positionnement du chercheur
Rigueur scientifique vs protection	Publication de données sensibles mais scientifiquement importantes	GRAWITZ (1993) : arbitrage publication/protection
Fidélité multiple	Loyauté contradictoire envers participants, financeurs, institutions	Encyclopédie des sciences sociales (1968) : conflits de loyauté

2. Comités d'éthique et régulations institutionnelles

QUIVY & VAN CAMPENHOUDT (1988) analysent les comités d'éthique institutionnels dans les points suivants :

- Évaluation préalable des protocoles de recherche ;
- Surveillance continue des recherches en cours ;
- Investigation des plaintes ou problèmes éthiques ;
- Éducation des chercheurs aux questions éthiques.

GRAWITZ (1993) conclut que les comités d'éthique sont des outils utiles mais insuffisants, devant être complétés par la formation éthique continue des chercheurs et le développement d'une culture éthique partagée.

VII- Conclusion

L'éthique de l'enquête de terrain ne constitue pas un ensemble de contraintes extérieures à la pratique scientifique, mais une dimension intrinsèque et constitutive de la production de connaissances en sciences sociales. La réflexion de BECKER (1970) conduit à considérer que la rigueur éthique est un facteur déterminant pour la fiabilité et la richesse des informations recueillies lors d'une enquête scientifique. Les principes d'éthique – respect des personnes, bienfaisance, justice, véracité – doivent guider chaque étape du processus de recherche, depuis la conception du projet jusqu'à la diffusion des résultats. Leur application concrète nécessite une réflexion constante, une adaptation aux contextes spécifiques et un dialogue permanent avec les participants, la communauté scientifique et la société. La maîtrise des enjeux éthiques représente ainsi non seulement une obligation déontologique, mais aussi une compétence méthodologique essentielle pour tout chercheur en sciences sociales, garantissant à la fois la qualité scientifique des recherches et leur légitimité sociale.